

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

10^E ÉDITION

JOURNÉES DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Paris, 16-17 avril 2026

L'indépendance de la justice dans l'espace francophone

« *La justice constitue le socle de l'État de droit et (...) son renforcement doit demeurer une action prioritaire des États et gouvernements des pays ayant le français en partage* »

IV^e Conférence des ministres francophones de la Justice,
Déclaration de Paris, 14 février 2008.

La Charte de la Francophonie place parmi ses objectifs fondamentaux le soutien à l'État de droit. Cet engagement a été approfondi par la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (3 novembre 2000), instrument normatif et politique de référence, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont notamment engagés à assurer l'indépendance de la magistrature, la liberté du Barreau et la promotion d'une justice efficace et accessible.

Depuis les années 1980, la Francophonie s'est engagée dans une réflexion visant à promouvoir l'État de droit et l'indépendance de la justice notamment à travers une série de conférences ministérielles de la Justice, chacune contribuant à la consolidation d'un espace juridique francophone.

- La 1^{re} Conférence (1980, Paris) a jeté les bases d'une francophonie juridique partagée, en mettant l'accent sur la formation des magistrats et l'accès à la justice.
- La 2^e Conférence (1989, Paris) a approfondi la coopération, notamment sur la documentation juridique et l'affirmation de l'État de droit comme principe central.
- La 3^e Conférence (1995, Le Caire), de laquelle ont découlé la Déclaration et le Plan d'action du Caire, qui affirment la nécessité d'une justice indépendante et d'une coopération juridique. Le Programme d'action de Bamako (2002) prévoit à ce titre de mettre en œuvre ces dispositions afin de renforcer les capacités de l'institution judiciaire et d'assurer son impartialité.
- Enfin, la 4^e Conférence (2008, Paris) a adopté la Déclaration de Paris, texte programmatique en faveur d'une justice indépendante, moderne et efficace.

Ces jalons forment une trajectoire cohérente : du dialogue initial (1980) à la consolidation normative (1995-2000), puis à la programmation opérationnelle (2008).

Les Réseaux institutionnels de la Francophonie (RIF) créés dans la continuité de la Déclaration de Bamako, ont précisément pour mission centrale de contribuer de manière opérationnelle à la mise en œuvre de ces engagements.

À cet égard, la feuille de route adoptée à Ottawa en 2018 à l'issue de la conférence sur « La Déclaration de Saint-Boniface, 12 ans après son adoption (2006) », engage l'OIF à organiser, en concertation avec les RIF concernés, une Conférence des ministres francophones de la Justice, dans le prolongement de celles tenues à Paris et au Caire, dont les échanges et recommandations tiendraient compte d'un contexte géopolitique et stratégique en profonde mutation.

Porteurs de l'expertise francophone mobilisée en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, les RIF sont des regroupements volontaires d'institutions et/ou d'organismes francophones de compétences similaires, comptant parmi les partenaires privilégiés de l'OIF. Ces 16 RIF fédèrent près de 600 Institutions-membres issues de plus de 60 pays de l'espace francophone.

Ces institutions nationales interviennent dans des secteurs aussi variés que le droit, la justice, les médias, les droits de l'Homme, la médiation ou encore les processus électoraux. À ce titre, elles constituent des acteurs clés de l'État de droit et participent à l'instauration et au maintien d'un cadre politique, juridique, social apaisé et harmonieux au niveau national.

Les RIF sont pleinement intégrés à la programmation de l'OIF et collaborent concrètement à la mise en œuvre de ses projets. Leur mobilisation favorise à la fois la capitalisation et la mutualisation des savoir-faire francophones, le renforcement de capacités des institutions nationales, le partage de pratiques et la diffusion de normes et valeurs communes au sein de l'espace francophone. En outre, les RIF sont contributeurs à l'observation et à l'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (Déclaration de Bamako, chapitre 5). Acteurs reconnus et légitimes localement, les RIF contribuent ainsi pleinement à rendre l'action de la Francophonie plus ciblée, plus crédible, plus durable.

Le 12 octobre 2022, l'OIF a réuni certains Réseaux institutionnels de la Francophonie (RIF) afin de relancer une réflexion concertée sur l'engagement francophone en faveur de l'indépendance de la justice. Les échanges ont mis en évidence la nécessité :

1. De renforcer le cadre législatif garantissant l'indépendance de l'autorité judiciaire ;
2. De promouvoir l'autonomisation du ministère public ;
3. D'améliorer l'évaluation des systèmes judiciaires dans l'espace francophone ;
4. Les participants ont également souligné l'intérêt de créer un instrument d'évaluation structuré, adossé à un observatoire associant les RIF et le monde universitaire, afin de promouvoir les bonnes pratiques et de renforcer l'État de droit.

Depuis lors, les RIF ont engagé des actions en faveur de l'indépendance de la justice. Cette dynamique a conduit à l'adoption de textes de référence — notamment sur « la Cour suprême idéale » (AHJUCAF, Rabat, juillet 2025) et sur l'indépendance des conseils de la magistrature (RFCMJ, Marrakech, octobre 2025) — ainsi qu'à des formations dispensées par l'AA-HJF, l'AIPPF et l'AHJUCAF et à la valorisation de pratiques francophones lors des congrès des réseaux.

L'OIF a lancé en 2025, avec l'appui de l'Institut Robert Badinter (IRB) et du Centre de recherches et d'études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ), l'élaboration d'une étude sur l'indépendance de la justice dans l'espace francophone. D'autres acteurs seront réunis autour des RIF, pour des réflexions élargies, à l'occasion de ces « JDR » organisées par l'OIF les 16 et 17 avril 2026. Cette réunion s'inscrit dans la continuité de ces rencontres et actions déployées par différents RIF et pourra capitaliser sur les constats de ladite étude, désormais achevée. Elle visera en particulier à collecter des idées, initiatives déjà existantes, en vue de la création d'une « *boîte à outils pour maintenir, améliorer et renforcer une justice indépendante dans l'espace francophone* » pour renforcer l'accompagnement par l'OIF de ses États et gouvernements sur ces enjeux.

Objectifs

En vue de l'élaboration d'une boîte à outils qui sera le livrable in fine de ces 2 jours de travaux, les JDR seront l'occasion :

- **De présenter des différents rapports**, études produites par les RIF et autres partenaires de l'OIF depuis la rencontre de 2022 ;
- **D'identifier les bonnes pratiques** ayant démontré des résultats probants dans les différents pays francophones ;
- **De détecter les pièges et les obstacles à éviter** pour préserver l'indépendance de la justice ;
- **De construire une vision commune aux RIF et à l'OIF**, et définir des priorités d'action à moyen et long terme.

LES 16 RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

- Association africaine des Hautes juridictions francophones (AAHJF)
- Association des Cours constitutionnelles francophones (ACCF)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)
- Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF)
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)
- Association du Notariat Francophone (ANF)
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)
- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)
- Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)
- Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)
- Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)
- Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)
- Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

Programme

JEUDI 16 AVRIL 2026

08h30	Départ de la navette de l’Hôtel Mercure Paris Centre Tour Eiffel
08h45 – 09h45	Accueil des participants et petit déjeuner
09h45 – 10h00	Message d’ouverture : Madame Caroline ST-HILAIRE, Administratrice de l’OIF
10h00 – 10h15	Photo de groupe
10h15 – 10h45	Session inaugurale : Regards croisés sur l’indépendance de la justice et les standards institutionnels francophones Des réseaux en action : présentation d’études relatives aux conseils de justice (RFCMJ), aux cours suprêmes (AHJUCAF) et au ministère public (AIPPF) Modération : Monsieur Victor Dassi ADOSSOU, Président de l’Association africaine des Hautes juridictions francophones (AA-HJF) Intervenants : • Monsieur André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ) • Monsieur Gilles CHARBONNIER, Président de l’Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF) • Madame Saloua MAZOUZ, Conseillère à la Cour de cassation du Royaume du Maroc, correspondante de l’Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l’usage du français (AHJUCAF)
10h45 – 11h30	Présentation de l’étude sur « L’indépendance de la justice dans l’espace francophone : facteurs de risque et facteurs de protection » Réalisée conjointement par l’Institut Robert Badinter (IRB) et le Centre de recherches et d’études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ) à la demande de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), cette étude s’inscrit dans le cadre du projet de l’OIF « Renforcement de l’État de droit, des droits de l’homme et de la justice » (2024-2027). • Monsieur Harold EPINEUSE, Directeur adjoint de l’Institut Robert Badinter (IRB) • Monsieur Olivier CHEVET, Responsables d’études et de recherches à l’Institut Robert Badinter (IRB) • Madame Elise LAURENT, Responsable d’études et de recherches (IRB) • Monsieur Gildas NONNOU, membre du Centre de recherches et d’études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ) • Monsieur Gaudens DJIHOUESSI, membre du Centre de recherches et d’études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ)

11h30 – 12h00	Débats
12h00 – 12h30	Conversation autour d’une boîte à outils francophone pour l’indépendance de la justice : regards croisés Cette conversation offrira l’occasion de présenter des expériences et des outils développés par des institutions partenaires, au-delà des travaux conduits par l’OIF, afin d’enrichir la réflexion collective sur les garanties de l’indépendance de la justice. Elle sera l’occasion de mettre en perspective les objectifs de ces journées, en identifiant des références concrètes, des méthodes d’évaluation et des apports jurisprudentiels utiles à l’élaboration d’une véritable boîte à outils francophone en la matière. Animation : Monsieur André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ) Intervenants : • Madame Muriel DECOT, Secrétaire exécutive de la Commission européenne pour l’efficacité de la justice (CEPEJ) : « Mesurer l’indépendance de la justice : apports et limites des outils européens et enseignements pour une adaptation dans un cadre francophone élargi » • Monsieur Blaise TCHIKAYA, Président de la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples : Enseignements tirés de la jurisprudence de la CADHP
12h30 – 13h00	Question aux RIF : « Dans la perspective de la création d’une boîte à outils francophone, quels outils concrets vos réseaux jugent-ils prioritaires pour renforcer l’indépendance de la justice (indicateurs, mécanismes de suivi, lignes directrices, formations, etc.) ? »
13h00 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 14h10	Message vidéo de Monsieur Fabrice HOURQUEBIE, Professeur de droit public à l’Université de Bordeaux Le Professeur HOURQUEBIE, professeur de droit constitutionnel à l’université et directeur du Centre d’Etudes et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l’Etat, mobilisé aux côtés de l’OIF depuis près de 20 ans autour de divers travaux dont le rapport sur l’état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l’espace francophone, élaboré tous les deux ans au titre de la Déclaration de Bamako, partagera son témoignage des évolutions observées et les questions qui se posent aujourd’hui sur ces enjeux
14h10 – 15h00	PANEL 1 – L’indépendance de la justice : expériences comparées et pistes de renforcement Ce panel sera l’occasion d’une réflexion croisée sur les conditions d’effectivité de l’indépendance de la justice, à partir d’expériences institutionnelles, normatives et pratiques issues de différents espaces juridiques. En croisant les regards des juridictions, des instances consultatives, des institutions de contrôle et des acteurs parlementaires, il permettra d’identifier à la fois les atteintes contemporaines à l’indépendance de la justice et les principaux leviers susceptibles d’en renforcer les garanties. Il contribuera ainsi à dégager des repères utiles pour nourrir une approche francophone partagée des standards et mécanismes de protection de l’État de droit. Modération : Madame la Vice-Bâtonnière Dominique ATTIAS, Administratrice et présidente de la commission des droits fondamentaux et de l’égalité de la CIB.

Panélistes :	
• Monsieur Rémy HEITZ, Procureur général près la Cour de cassation de France, Président de la formation compétente à l'égard des magistrats du parquet, président suppléant de la formation plénière du CSM et président du RFCMJ : La nécessaire réforme du parquet. • Madame Providence UMURUNGI, Présidente de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) et Présidente de la Commission Nationale des Droits de la Personne du Rwanda • Madame Granata MENGHINI, Directrice, Secrétaire de la Commission de Venise : L'État de droit à l'épreuve : les critères de la Commission de Venise comme cadre de référence, • Madame Ismahan Mahamoud IBRAHIM, Présidente de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du Français (AISCCUF), Première présidente de la Cour des comptes de Djibouti : Le rôle des juridictions financières dans la consolidation de l'indépendance de la justice • Monsieur Rodny DAOU, Magistrat rattaché au Secrétariat général du Conseil supérieur de la magistrature du Liban, membre du RFMCJ et de l'AHJUCAF : Renforcer l'indépendance de la justice en contexte de crise.	
15h00 – 15h30	DÉBAT Première intervention par Madame Zara Brahim Mahamat ITNO , la Première Présidente de la Cour des comptes du Tchad, membre de l'AISCCUF
15h30 – 15h45	Pause-café
15h45 – 17h00	TRAVAUX DE GROUPE – SESSION 1 : Indépendance de la justice – Justice libre, intègre et forte S'inscrivant dans le prolongement des pistes dégagées par l'étude conjointe de l'Institut Robert Badinter (IRB) et du CREDIJ, des échanges issus de la première session et des mandats portés par les Réseaux institutionnels francophones (RIF), ce travail de groupe vise à faire évoluer la réflexion vers des propositions opérationnelles. Il invitera les participants à transformer les recommandations formulées en actions concrètes, fondées sur les bonnes pratiques identifiées, les risques et défis relevés, ainsi que sur des mesures de renforcement adaptées aux dimensions institutionnelles, fonctionnelles et individuelles de l'indépendance de la justice. Groupe 1 – Modérateurs : Monsieur André OUIMET , Secrétaire général du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ) et Monsieur Gildas NONNOU , membre du Centre de recherches et d'études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ) Groupe 2 – Modérateurs : Madame Elise LAURENT et Monsieur Olivier CHEVET , Responsables d'études et de recherches (IRB)
17h00 – 17h30	Restitution des travaux : Première session
17h30 – 19h30	Cocktail
20h00	Départ de la navette vers l'Hôtel Mercure Paris Centre Tour Eiffel

VENDREDI 17 AVRIL 2026

08h15	Départ de la navette de l'Hôtel Mercure Paris Centre Tour Eiffel
08h30 – 09h00	Accueil des participants et café
09h00 – 10h00	PANEL 2 – Nouvelles technologies et indépendance de la justice : opportunités, risques et cadres de régulation À l'heure de la transformation numérique des institutions, ce panel proposera une réflexion croisée sur les effets des nouvelles technologies et des réseaux sociaux sur l'indépendance de la justice. S'ils peuvent constituer des leviers de modernisation, de transparence et d'accès à la justice, ces outils soulèvent également des défis majeurs. En croisant des expériences issues de différents contextes, ce panel visera à identifier des repères, des pratiques et des mécanismes de régulation propres à mieux protéger l'indépendance de la justice à l'ère numérique. Modération : Madame Isabelle SAYN , Réseau international de l'innovation de la justice. Panélistes : • Monsieur Mamadou Oumar NDIAYE, Président du Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM) : Médias, réseaux sociaux et indépendance de la justice : entre risques d'exposition et leviers de protection] • Monsieur Mathias Barthélemy MOROUBA, Président de l'Autorité nationale des élections de la Centrafrique, président du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) – [Intégrité de l'information, processus démocratiques et indépendance de la justice : regards croisés à l'ère numérique] • Monsieur Luciano HOUNKPONOU, Membre de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), Président de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP) du Bénin : Intervention à distance • Monsieur Robert DOSSOU, ancien Bâtonnier barreau du Bénin, ancien Président de la Cour constitutionnelle du Bénin et membre de la CIB
10h00 – 10h30	DÉBAT Première intervention par Madame Bernadette RENAULD , Membre de l'Association des cours constitutionnelles francophones (ACCF) et référendaire à la Cour constitutionnelle de Belgique
10h30 – 10h45	Pause-café
10h45 – 12h00	TRAVAUX DE GROUPE – SESSION 2 : L'indépendance de la justice : Modernisation et innovation – Une justice du XXI^e siècle Dans le prolongement des enseignements de l'étude, des échanges depuis la veille et des priorités portées par l'OIF et les Réseaux institutionnels francophones (RIF), ce travail de groupe vise à faire émerger des propositions concrètes en faveur de la modernisation des systèmes judiciaires. À partir des défis structurels identifiés — lenteur des procédures, accès limité à l'information juridique, engorgement

des juridictions, fragilité de la gestion administrative ou encore faible intégration du numérique — les participants seront invités à transformer leurs recommandations en actions opérationnelles, fondées sur les pratiques observées, les innovations ayant fait leurs preuves et les risques à anticiper.

Groupe 1 – Modérateurs : Monsieur André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ) et **Monsieur Yan SÉNÉCHAL**, Réseau international de l’innovation de la justice

Groupe 2 – Modérateurs : Monsieur Olivier CHEVET, Responsables d’études et de recherches à l’Institut Robert Badinter (IRB) et **Madame Isabelle SAYN**, Réseau international de l’innovation de la justice

12h00 – 12h30	Restitution du travail des groupes
12h30 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 14h15	Conclusions et perspectives des JDR : Monsieur André OUIMET, Secrétaire général du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)
14h15 – 14h30	Message de clôture : Monsieur Hervé BARRAQUAND, Directeur de Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie
14h30 – 15h00	Pause-café : Réseautage et échanges informels
15h00 – 17h00	Rencontres de travail DAPG-RIF sur les projets 2026
17h30	Départ de la navette vers l’Hôtel Mercure Paris Centre Tour Eiffel

Les travaux seront enregistrés exclusivement aux fins de la rédaction du rapport des JDR, dans le strict respect des règles applicables en matière de confidentialité.

Déroulé des ateliers

PANEL 1 – L’indépendance de la justice : expériences comparées et pistes de renforcement

Contexte

L’indépendance de la justice est un principe fondamental de l’État de droit. Elle garantit que les juridictions et les magistrats exercent leurs fonctions en toute impartialité, sans pression ni ingérence de la part des pouvoirs publics, d’intérêts privés ou d’autres influences extérieures.

Elle constitue une condition essentielle à la protection effective des droits fondamentaux, notamment le droit à un procès équitable, l’égalité devant la loi, le droit à un recours effectif, ainsi que la protection contre l’arbitraire et les abus de pouvoir.

Dans un contexte où plusieurs systèmes judiciaires sont confrontés à des défis liés aux pressions politiques, aux insuffisances institutionnelles, aux contraintes budgétaires ou à la perte de confiance des citoyens, il apparaît nécessaire de réaffirmer le rôle central d’une justice indépendante dans la consolidation de la démocratie, de la paix sociale et de la protection des libertés.

Ce panel vise à explorer les expériences comparées en matière de réforme, d’évaluation et de protection des systèmes judiciaires, en mettant en lumière les bonnes pratiques et les défis rencontrés à différents niveaux — national, régional et international. À travers l’étude de cas concrets, tels que la réforme de la justice au Liban, l’évaluation par la CEPEJ, la jurisprudence de la Cour africaine des droits de l’homme et le rôle des Cours constitutionnelles, les participants examineront les garanties institutionnelles, juridiques et pratiques de l’indépendance judiciaire, ainsi que les mécanismes de protection des magistrats contre les pressions et atteintes extérieures. L’objectif est de susciter un échange riche entre acteurs judiciaires, experts et institutions, afin d’identifier des solutions concrètes pour renforcer l’efficacité, la transparence et l’autonomie des systèmes judiciaires dans différents contextes.

Objectif du panel

Mettre en perspective les expériences comparées relatives à l’évaluation et au renforcement de l’indépendance de la justice.

TRAVAUX DE GROUPE – SESSION 1 :

Une justice indépendante au service de l'État de droit

Cadre général

À la faveur des pistes identifiées dans l'étude, des réflexions issues de la première session et des mandats des RIF, cette deuxième session vise à passer de la réflexion à l'action. Chaque groupe reprend ses recommandations et les transforme en actions concrètes, intégrant :

- Les bonnes pratiques observées et celles ayant donné des résultats probants
- Les risques et défis à prendre en considération
- Les mesures et activités permettant de construire, consolider et protéger la justice
- L'identification de nouveaux outils à ajouter à la boîte à outils, pour les rendre utiles à tous les acteurs du système judiciaire

Cette approche permet de garantir que les recommandations deviennent opérationnelles et mesurables, prêtes à être mises en œuvre par l'OIF ses partenaires, au premier titre desquels les RIF, à travers l'espace francophone.

Contexte

Selon l'étude conjointe de l'IRB et du CREDIJ, l'indépendance de la justice se décline en trois niveaux complémentaires :

- L'indépendance institutionnelle : autonomie du pouvoir judiciaire vis-à-vis des autres pouvoirs ;
- L'indépendance fonctionnelle : liberté du juge dans l'exercice de sa mission juridictionnelle ;
- L'indépendance individuelle : protection personnelle du magistrat contre toute pression ou représailles.
- Chacune de ces formes d'indépendance est confrontée à des facteurs de risques spécifiques mis en évidence par l'étude (cadres juridiques insuffisants, modes de nomination contestés, pressions hiérarchiques ou politiques, insuffisance de protection des magistrats, fragilité budgétaire, etc.).

Objectif du groupe

Analyser les mécanismes garantissant l'indépendance de la justice dans l'espace francophone et formuler des recommandations pratiques ainsi que des outils concrets pour renforcer l'autonomie institutionnelle, fonctionnelle et individuelle du pouvoir judiciaire, en vue de leur intégration dans la boîte à outils pour l'indépendance de la justice.

Problématiques à traiter

- Les facteurs de risques identifiés sont-ils exhaustifs et pertinents au regard des réalités nationales et régionales ?
- Existe-t-il d'autres menaces à l'indépendance institutionnelle, fonctionnelle et individuelle non suffisamment prises en compte ?
- Quels mécanismes de protection et de renforcement peuvent être développés ou améliorés ?
- Comment assurer un véritable renforcement de l'ensemble des acteurs du système judiciaire (magistrats, avocats, greffiers, OSC, médias, citoyens, décideurs) dans la construction, la consolidation et la défense de l'indépendance de la justice ?

Consignes pratiques

- Prioriser 3 à 5 recommandations clés par groupe.
- S'assurer que chaque recommandation se traduit en activités concrètes et mesurables.
- Identifier clairement les responsables et les ressources.
- Intégrer les jeunes et la société civile si pertinent.

PANEL 2 – Nouvelles technologies et indépendance de la justice : opportunités, risques et cadres de régulation

Contexte

La transformation numérique a profondément modifié les modes d'organisation des sociétés, les relations entre les citoyens, les institutions et les acteurs économiques, ainsi que les modalités d'exercice, de protection et de revendication des droits.

L'essor des technologies numériques, de l'intelligence artificielle, des plateformes en ligne, de la dématérialisation des services publics et de la circulation massive des données crée de nouvelles opportunités pour l'accès à l'information, à la justice, à l'éducation, à la participation citoyenne et à l'expression des libertés. Toutefois, cette évolution soulève également des défis majeurs en matière de protection des données personnelles, de vie privée, de cybersécurité, de liberté d'expression, de lutte contre la désinformation, d'inégalités d'accès et de nouvelles formes de discrimination ou de vulnérabilité.

Dans ce contexte, l'émergence de l'intelligence artificielle et des technologies numériques transforme profondément les systèmes judiciaires à travers le monde. Si ces outils offrent des opportunités inédites pour améliorer l'efficacité, l'accès à la justice et la transparence, ils soulèvent également des défis majeurs pour l'indépendance des juges, la protection des droits fondamentaux et la neutralité des décisions. Ce panel réunit des acteurs institutionnels et régionaux — la CIB, l'AFCNDH, l'AAHJF, l'AHJUCAF (avec focus sur le Maroc), le REFRAM, le RECEF (focus RCA) et le Réseau International de l'Innovation en Justice — afin d'échanger sur les expériences comparées, les bonnes pratiques et les régulations nécessaires pour que la technologie serve la justice tout en préservant son indépendance et son impartialité.

Ce panel vise à analyser les enjeux liés à l'exercice des droits dans l'environnement numérique, les risques émergents, ainsi que les réponses normatives et institutionnelles nécessaires pour assurer une protection effective des droits à l'ère digitale.

Objectif du panel

Examiner les opportunités, les défis et les exigences juridiques liés à l'exercice et à la protection des droits fondamentaux dans l'environnement numérique.

TRAVAUX DE GROUPE – SESSION 2 : L'indépendance de la justice : Modernisation et innovation – Une justice du XXI^e siècle

Cadre général

À la faveur des pistes identifiées dans l'étude, des réflexions issues de la première journée et des mandats des RIF, cette deuxième session vise à passer de la réflexion à l'action. Chaque groupe reprend ses recommandations et les transforme en actions concrètes, intégrant :

- Les bonnes pratiques observées et celles ayant donné des résultats probants
- Les risques et défis à prendre en considération
- Les mesures et activités permettant de construire, consolider et protéger la justice
- L'identification de nouveaux outils à ajouter à la boîte à outils, pour les rendre utiles à tous les acteurs du système judiciaire

Cette approche permet de garantir que les recommandations deviennent opérationnelles et mesurables, prêtes à être mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie globale.

Contexte

Dans l'ensemble de l'espace francophone, les systèmes judiciaires sont confrontés à des défis structurels majeurs : lenteurs procédurales, accès limité des citoyens à l'information juridique, engorgement des juridictions, gestion administrative fragile et faible intégration des technologies numériques.

La modernisation et l'innovation judiciaires constituent des leviers essentiels pour promouvoir une justice plus efficace, accessible, transparente et centrée sur le justiciable. Le recours aux technologies numériques (e-justice), à la simplification des procédures, aux modes alternatifs de règlement des différends (MARD) et aux nouvelles méthodes de gouvernance permet d'améliorer significativement les performances du service public de la justice.

Objectifs du groupe

Identifier les réformes prioritaires et élaborer des outils pratiques d'innovation judiciaire visant à soutenir la transition vers une justice plus moderne, performante et accessible, en contribuant directement au développement de la boîte à outils francophone pour la modernisation de la justice.

Problématiques à traiter

- Quels sont les principaux freins à la modernisation des systèmes judiciaires dans l'espace francophone ?
- Quelles innovations existantes ont démontré un impact positif sur l'accès à la justice et la célérité des procédures ?
- Comment intégrer durablement les outils numériques, la gestion dématérialisée des procédures et les MARD ?
- Comment garantir que la modernisation respecte les principes fondamentaux de l'État de droit, notamment l'indépendance, l'impartialité et la protection des données personnelles ?
- Comment assurer une appropriation inclusive de la modernisation par tous les acteurs judiciaires et par les citoyens ?

Consignes pratiques

- Prioriser 3 à 5 recommandations clés par groupe.
- S'assurer que chaque recommandation se traduit en activités concrètes et mesurables.
- Identifier clairement les responsables, les ressources et délais.
- Intégrer les jeunes et la société civile si pertinent.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2026, établit à 396 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

53 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada–Nouveau-Brunswick • Canada–Québec • Centrafrique • Chypre • Comores • Congo • Congo (RD) • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Wallonie-Bruxelles (Fédération)

5 MEMBRES ASSOCIÉS

Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Kosovo • Qatar • Serbie

32 OBSERVATEURS

Angola • Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada–Nouvelle-Écosse • Canada–Ontario • Chili • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • France–Polynésie française • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Sarre (Land de) • Slovaquie • Slovénie • Tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

